



Section
de
Tarn-et-Garonne

Montauban, le 18/04/2017

Compte-rendu du CHS-CT du 18 avril 2017

Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

Le PV du CHS-CT 12 octobre 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Le **Compte rendu d'activité 2016** a été présenté au travers des actions mises en œuvre ainsi que des dépenses engagées (40 452,93 €). Malheureusement, Chorus a encore fait des siennes et certaines dépenses n'ont pas pu être engagées. Ainsi, 1 214,07 € n'ont pas été utilisés sur 2016 et se retrouvent d'ores et déjà imputés sur 2017. Une nouvelle fois, le site d'Albasud a été destinataire d'une grosse partie des crédits (55%). 8 084 € ont été engagés dans les actions de formation et notamment à destination des chefs de services pour 3 552 € au travers de l'action « mieux se connaître pour mieux communiquer ».

La direction a ensuite présenté la **note d'orientations ministérielles 2017**. On y retrouve les priorités développées au titre des risques professionnels et des mesures de prévention. Voici les principaux thèmes :

1- Prévention des risques : suivi des accidents de travail, prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS), analyse des situation de travail sur écran, expositions liées au télétravail, prévention du risque amiante, organisation des exercices d'évacuation, suivi des préconisations des acteurs de prévention (médecin, ISST, ergonomes).

2- Renforcement du dialogue social : prise en compte de la santé, sécurité et condition de travail dans la conduite de projets, précisions sur les travaux d'enquêtes du CHSCT, formalisation des avis du CHSCT, utilisation des interventions ergonomiques, formation des membres du CHSCT, crédits du CHSCT.

3- Poursuite des efforts en faveur des acteurs de prévention : favoriser le recrutement des médecins de prévention, renforcer les réseau des ISST, consacrer l'importance du rôle des assistants de prévention.

L'ISST a présenté les **comptes-rendus des visites** qu'il a effectuées dans les locaux des trésoreries de Castelsarrasin et de Lafançaise.

Il constate que les documents obligatoires ne lui sont pas présentés (comptes rendus de vérification des installations électriques, des ventilations, des systèmes de chauffage au gaz, des systèmes d'alerte incendie, dossier technique amiante). Quelques anomalies sont relevées concernant notamment l'évacuation en cas d'incendie (portes fermées à clé, alarmes incendie non testées) ainsi que la luminosité des zones de travail.

La direction a précisé que les contrôles étaient faits et qu'un compte-rendu était systématiquement transmis aux chefs de postes.

L'Assistant de Prévention (AP) nous a fait part des remontées en provenance des services, relevées sur les **registres hygiène & sécurité** :

* CDFIP de Montauban : Problèmes de chauffage.

La direction précise qu'un compresseur du système de climatisation/chauffage doit à nouveau être remplacé. Une expertise thermique va être demandée à l'antenne immobilière de Toulouse.

* Trésorerie Municipale de Montauban : Absence d'eau chaude dans les toilettes, voiles d'ombrage, réfection de la cafétéria. La direction demandera aux agents de service de procéder à un rafraîchissement des peintures du local de restauration. Cette opération sera engagée en fonction des disponibilités des agents de service.

* DDFiP Mortarieu : Remplacement de deux stores. La dépense sera engagée en 2017. Les vitres détériorées le 28 mars dernier par les manifestants sont en cours d'acheminement et devraient être remplacées tout prochainement.

Budget et nouvelles actions :

La dotation 2017 est annoncée à 39 909,00 €, en diminution de 1,67 % par rapport à 2016.

Les dépenses suivantes sont retenues :

* CDFiP de Montauban : 3 lampadaires (report de 2016), 6 poubelles (2 par étage) pour les matières organiques (hors papier) suite à la mise en place du tri sélectif sur le site.

* Trésoreries de Lafrançaise, Castelsarrasin et Montech : Lampadaires.

* DDFiP Mortarieu : Stores

* Divers sites : Bras support écran.

* Formations : Manipulation d'extincteurs et secourisme. Le nombre de candidats aux autres actions ne permet pas la programmation d'une session. Un nouvel appel va être lancé.

La direction donne un **point d'actualité sur le relogement des services** de la rue du Génie et de la Paierie départementale.

Concernant la rue du Génie, deux groupes de travail se sont tenus (14 mars et 18 avril). Les agents ont fait part de leurs observations et la direction s'est engagée à les communiquer au bureau d'étude chargé d'établir les plans de la future DDFiP. Pour fin avril, la direction a demandé aux chefs de services d'indiquer sur les plans les noms des agents afin que chaque poste de travail puisse être identifié par les différents intervenants.

A l'occasion de ces deux réunions, FORCE OUVRIERE est intervenu pour faire prendre en compte les revendications des personnels afin que leur installation se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Concernant la paierie départementale, un premier groupe de travail est programmé le 20 avril... reste à éclaircir les questions de la cuisine, de la salle de formation et du stockage des comptes de gestion !

La direction a indiqué que le calendrier était modifié puisqu'il ne semblait plus possible d'emménager dès septembre compte tenu des délais nécessaires pour les travaux. A ce jour, le déménagement est envisagé pour novembre et devrait s'étaler jusqu'en janvier 2018 au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Visites du CHS-CT.

Le président interroge les membres du CHS sur les thématiques à retenir pour l'année 2017.

A la proposition de FORCE OUVRIERE de programmer une visite sur le CDFiP de Montauban, l'ISST indique qu'il va visiter le site en 2017 et qu'il était préférable d'attendre ses conclusions ainsi que celles de l'antenne immobilière de Toulouse. La question reste donc en suspens.

*Vos représentants FORCE OUVRIERE en CHS-CT : Alexandre AUDOYNAUD, Anne DIDELIN,
Ariel FAURE, Jean-Pierre MAURIE*

BULLETIN D'ADHESION	NOM : _____	PRENOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____	ADRESSE MÈL : _____
	GRADE : _____	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
	Fait à _____	le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		